# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

### EXPÉRIMENTATION REVENU DE BASE - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 13

présenté par Mme de Vaucouleurs

#### **ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et de vingt-cinq ans maximum ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme proposé à l'article 1, cet amendement vise à recentrer l'expérimentation sur les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.